



SOMMAIRE

p.1 - p.2

A quoi sert le syndicalisme à la CDC ?

p.3

Lorsque la CGC de la CDC perd sa boussole

p.4

La dette de la CDC



**En 2022, je m'engage avec l'UNSA !
Et vous ?**



A quoi sert le syndicalisme à la CDC ?

Vous êtes nombreux, particulièrement les nouveaux arrivés, à vous poser cette question.

Cela est tout à fait légitime car il n'existe pas de manuel ou de guide de présentation donnés par l'employeur lors de votre recrutement à la CDC, sauf ceux établis par les organisations syndicales et diffusés à leur initiative.

En premier lieu, il faut savoir que les représentants syndicaux sont là pour vous renseigner, vous aider, vous assister en cas de besoin et vous soutenir dans vos évolutions de carrières.

Outre ce rôle de défense individuelle, le syndicalisme sert surtout à porter vos revendications, négocier avec la Direction et contractualiser ou pas des accords.

A la CDC, le dialogue est riche et améliore les droits des salariés et fonctionnaires : intéressement, épargne salariale, qualité de vie au travail (QVT), télétravail, accord-cadre, ... la liste est longue des acquis obtenus ces dernières années, notamment par les syndicats réformistes.

Vous avez dit syndicats réformistes ? En effet, il existe deux types de syndicalismes à la CDC : réformiste ou contestataire ! L'UNSA se situe clairement dans la première catégorie. Son objectif est d'améliorer les conditions de vie et de travail des personnels. Pour cela, elle propose, négocie et signe des accords avec l'employeur lorsque des avancées sont obtenues. La CFDT a les mêmes pratiques, mais avec une logique confédérale ce qui l'oblige à suivre des orientations nationales, à l'inverse de l'UNSA, qui décide de ses choix uniquement au niveau de l'entreprise ou de l'administration.

Les autres syndicats : CGT, SNUP et désormais la CGC sont dans un syndicalisme d'opposition, voire de renversement de société pour certains. Ils ne signent quasiment jamais d'accord ! C'est leur choix et nous le respectons.

Mais, oui il y a un mais, sans signature d'accord, bon nombre de mesures et avantages qui existent à la CDC et dont vous bénéficiez, n'existeraient pas.

Un accord est valide et applicable, uniquement s'il recueille au moins 50% des voix obtenues lors des élections professionnelles. En l'occurrence, le CUEP (Comité Unique de l'Etablissement Public) à la CDC.

Sans accord majoritaire, l'employeur CDC ne pourrait pas mettre en place les nombreuses dispositions contenues dans les accords.

Ces élections ont lieu tous les 4 ans et les prochaines auront lieu du 1^{er} au 8 décembre 2022. L'enjeu est donc d'importance car il déterminera cette représentativité syndicale. Il sera décisif et reflétera vos attentes pour les 4 prochaines années.

L'UNSA CDC, première organisation syndicale de l'Etablissement public, mais aussi du Groupe CDC, sera au rendez-vous de cette échéance avec toujours les mêmes objectifs et les mêmes pratiques syndicales.

Nous espérons que la lecture de cet article vous permet désormais d'en savoir plus et de mesurer l'importance du syndicalisme au sein de l'Etablissement.

Alors, soyez acteur de votre avenir en participant aux élections bien sûr, mais aussi, pourquoi pas, en vous investissant au sein de l'organisation syndicale de votre choix !





LORSQUE LA CGC DE LA CDC PERD SA BOUSSOLE !!!



Signataire il y a 2 ans avec l'UNSA et la CFDT d'un accord RCC avec 200 places à la clé, la CGC critique aujourd'hui l'UNSA et la CFDT pour la signature d'un accord RCC de 85 places qui sont uniquement le report des places non pourvues du précédent accord. Cherchez l'erreur !

La CGC rejoint ainsi le clan des syndicats contestataires (CGT/SNUP) et abandonne petit à petit sa ligne réformiste.

De même, la CGC estime aujourd'hui que la prime de 750 euros de supplément d'intéressement que les syndicats réformistes UNSA et CFDT viennent d'arracher à Éric Lombard n'est pas suffisante. Lors du CUEP (Comité Unique de l'Établissement Public) du 22 avril 2022, la CGC a annoncé qu'elle ne signera pas cet accord tout en critiquant les éventuels signataires.

Pourtant 750 euros pour tous en cette période, ce n'est pas rien, particulièrement pour les collègues ayant des petites et moyennes rémunérations. D'autant qu'à notre connaissance, cette organisation ne revendiquait rien en matière de redistribution des résultats. Pour une organisation catégorielle qui dit vouloir aujourd'hui défendre les non cadres il y a du chemin à faire...

Parions enfin que dans ses prochaines publications, la CGC critiquera l'UNSA et la CFDT sur l'application de la mesure de l'accord cadre "pouvoir d'achat" concernant l'application d'une augmentation automatique annuelle des rémunérations en fonction de l'évolution de l'inflation.

Bref, la CGC, à la veille d'élections professionnelles, change son logiciel, remercie les anciens permanents historiques pour faire de la place à quelques individus contestataires et passe désormais son temps à critiquer les syndicats réformistes, particulièrement l'UNSA, sans jamais faire une seule proposition constructive dans les négociations avec l'employeur CDC.

**DÉCIDÉMENT LA CGC A
VRAIMENT PERDU SA RAISON
D'ÊTRE AU SEIN DE LA CDC !**

La DETTE de la CDC

La DETTE de la CDC vis-à-vis des personnels de l'Établissement public réglée en 2022.



750 € pour tous les personnels en 2022 : c'est gagné !

En annonçant lors du CUEP (Comité Unique de l'Établissement Public) du 31 mars 2022 le versement d'un supplément d'intéressement de 750 € au titre de l'année 2021, le Directeur général, Eric Lombard, a répondu favorablement à notre demande d'obtenir une prime de 900 € pour tous les personnels publics et privés de la CDC au regard des résultats de la CDC annoncés cette année de 4,6 Milliards €.

L'UNSA se félicite de cette décision et a signé sans hésitation un accord de supplément d'intéressement avec le Directeur général, afin que les personnels puissent percevoir au plus vite cette somme. D'autant que le versement par le biais de l'intéressement permet de bénéficier de mesures fiscales intéressantes.

Monsieur le Directeur général,

Au regard des résultats annoncés le 23 mars 2022, l'UNSA vous avez demandé d'allouer cette année 900 € à tous les personnels publics et privés de la CDC.

En octroyant un supplément d'intéressement de 750 € au titre de l'année 2021, vous venez de répondre favorablement à notre demande et de ce fait, effacer pour cette année votre dette.

Par ailleurs, l'UNSA vous rappelle sa revendication d'obtenir l'ouverture d'une négociation d'un accord de redistribution pérenne au niveau du Groupe de 1% des résultats.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de ma considération distinguée.

Salomé Vaillant

Secrétaire générale UNSA

Vous pouvez compter sur l'UNSA pour défendre vos intérêts et agir pour une juste redistribution en direction de tous les personnels !



Bulletin d'information des personnels publics et privés
UNSA Caisse des Dépôts
56 rue de Lille, 75007 Paris.
Directrice de la publication : Salomé Vaillant
Rédacteur en chef : Jorge Ricardo
Conception : Vincent Arquer
Imprimerie CDC

